



SCIENCES PO

EUROPEAN GENERATION



LE JOURNAL DE LA CONVENTION DES ETUDIANTS EUROPEENS

<http://conventioneuropenne.sciences-po.fr/>

VENDREDI 17 JANVIER 2003

Numéro spécial L'éducation en Europe La Politique Etrangère et de Sécurité Commune

**Ce soir,
M. Le Premier
Ministre Raffarin
à Sciences Po**

Hier à l'Assemblée Nationale

Peter Balazs, Secrétaire d'Etat hongrois pour l'intégration économique et les relations économiques, Membre de la Convention (représentant du gouvernement hongrois)

Pervenche Beres, Député européen, Membre suppléante de la Convention (représentante du Parlement européen)

Richard Descoings, Directeur de Sciences Po

Alain Lamassoure, ancien Ministre des Affaires européennes, Député européen, Membre de la Convention (représentant du Parlement européen)

Pierre Lequiller, Député français, Président de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale, Membre de la Convention (représentant du Parlement français)

PESC : Michel BARNIER, Commissaire européen, membre de la Convention répond à nos questions

- ▶ Fusion du Haut représentant pour la PESC et du membre de la Commission européenne responsable des relations extérieures
- ▶ Quelles avancées pour la défense européenne
- ▶ Un modèle de l'*opting-in* pour la défense

EDUCATION :

M. Cohn-Bendit : « L'état de l'éducation en Europe est catastrophique »
Les propositions des Conventionnels étudiants
devant *Madame Kaufmann, Messieurs Altmaier et Cohn-Bendit*

- ▶ La création d'une agence européenne d'évaluation et d'accréditation
- ▶ La création d'un Fonds de Cohésion Educative
- ▶ Le financement de réseaux européens d'excellence universitaire.

PESC : Les réponses de Michel Barnier

● Que manque-t-il à la politique étrangère de l'Union pour qu'elle soit efficiente ?

Je voudrais dire tout d'abord que la politique étrangère de l'Union n'a cessé de s'affirmer depuis la création, que j'avais encouragée, du poste de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune actuellement occupé par Javier Solana. Je pense notamment à l'action que nous menons dans les Balkans et je crois que les difficultés que nous avons connues au début des années 1990 pour construire une position européenne ne se reproduiraient pas aujourd'hui.

Je voudrais faire observer par ailleurs que la politique étrangère ne se résume pas à la diplomatie. Parce que l'Union européenne est une grande puissance économique, elle peut mobiliser toute une série d'instruments pour une action externe globale et cohérente. L'aide macro-financière, l'assistance technique, les programmes de développement, l'aide humanitaire ou les accords commerciaux sont essentiels pour la politique extérieure de l'Union – et vous savez que notre engagement est très important sur toutes ces questions, plus important parfois que celui de nos grands partenaires.

J'ajouterai enfin qu'une très grande opération de politique étrangère vient d'être accomplie par l'Union – je veux parler de l'élargissement, qui va permettre de consolider en Europe une zone de paix, de stabilité et de prospérité dont les conséquences géo-stratégiques sont évidentes.

Cela dit, nous pouvons faire mieux encore. D'abord par une meilleure organisation interne : **Je crois ainsi qu'une seule personne devrait exercer les fonctions de Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune et de membre de la Commission européenne responsable des relations extérieures.** Grâce à cette fusion personnelle, la cohérence serait assurée entre les fonctions de politique étrangère et la mobilisation des instruments gérés par la Commission. Je pense que la Convention sur l'avenir de l'Union, présidée par Valéry Giscard d'Estaing, examinera cette proposition avec beaucoup d'attention.

Enfin, je crois que le développement de la politique étrangère de **l'Union ne pourra s'affirmer sur la durée sans une capacité de défense européenne crédible.** C'est en ce sens que j'ai mené les discussions du groupe de travail de la Convention sur la défense.

● Votre groupe de travail sur la défense a rendu son rapport final le 16 décembre 2002.

Quelles sont les principales avancées que devrait réaliser l'Europe pour se doter d'une défense européenne ?

Le groupe de travail que j'ai présidé a présenté trois grandes catégories de recommandations.

Pour la gestion de crises tout d'abord, nous recommandons d'étendre les missions de maintien et de rétablissement de la paix, ce que nous appelons les missions de Petersberg, à la lutte contre le terrorisme. Il faut aussi améliorer les modalités de gestion des crises et autoriser une coopération particulière entre les Etats membres qui ont la volonté et les capacités de s'engager sur les missions de Petersberg les plus exigeantes.

Pour répondre à une attaque contre un Etat

membre, il conviendrait d'instaurer une clause de solidarité pour permettre aux Etats membres par exemple de prévenir et de répondre aux menaces terroristes à l'intérieur de l'Union – clause de solidarité qui, pour certains, devrait aller jusqu'à la défense collective prévue par le traité de l'UEO.

En matière de capacités militaires, nous recommandons la création d'une agence européenne d'armement et de recherche stratégique qui permettrait aux Etats membres de poursuivre entre eux des programmes de coopération et contribuerait à assurer le respect des engagements de capacités.

● En dépit des dissensions qui apparaissent périodiquement entre les Etats membres, l'Europe réussira-t-elle à se doter d'une défense qui lui permettrait d'asseoir sa crédibilité sur la scène internationale ?

Il est vrai que le groupe a rencontré certaines difficultés pour faire progresser l'idée d'une défense européenne commune. Ce qui n'a rien de surprenant, compte-tenu de la position spécifique de certains Etats membres à l'égard des actions qui auraient des implications en matière de défense. Nous savons bien que les Etats membres actuels n'ont pas tous la volonté ou la capacité de prendre des engagements en ce domaine. Quant aux futurs Etats membres, ils soulignent le plus souvent le rôle prééminent de l'OTAN en matière de défense ou de sécurité.

De fait, les dispositions actuelles du traité posent déjà des difficultés pour plusieurs Etats membres actuels ou futurs, qui rejettent la perspective ouverte à Maastricht d'une politique de défense commune qui pourrait conduire à une défense commune. La notion d'engagement de forces de combat pour des missions de rétablissement de la paix, prévue par le traité au titre des missions de Petersberg, fait également l'objet de réticences.

C'est pourquoi je crois que le futur traité devrait inclure **une forme de coopération particulière**, ouverte à tous les Etats qui le souhaitent et qui remplissent certaines conditions minimales pour que leur engagement soit crédible.

C'est **sur ce modèle, dit de l'opting-in**, qu'ont été mis en place l'union économique et monétaire et les accords de Schengen. Une euro-zone de la défense' serait ainsi créée par traité, immédiatement. Ses modalités seraient définies entre les seuls Etats concernés.

Cette question est cruciale, car la crédibilité de l'Union en matière de politique étrangère dépend largement de sa capacité à mobiliser des moyens militaires significatifs. **Je souhaite donc l'insertion dans le futur traité constitutionnel d'un chapitre spécifique sur la défense, par lequel les Etats volontaires et capables de s'engager militairement décideraient entre eux de développer une politique de sécurité et de défense.**

EDUCATION : Les propositions étudiantes face aux décideurs européens

Investir dans l'éducation ! Dépasser les visions nationales !

- Mme Kaufmann est favorable à « l'idée d'introduire un nouvel article sur l'éducation dans la future Constitution, tout en se disant consciente des réticences culturelles et juridiques dans les Etats membres. Mais il y a aujourd'hui une véritable nécessité de « faire de l'éducation une priorité politique » et de tout mettre en œuvre pour « ne pas être à la traîne des autres pays mondiaux ». « Il faut investir dans l'éducation. »

- Quant à M. Cohn-Bendit, il juge que « l'état de l'éducation en Europe est catastrophique. » La Finlande, la Suède et le Danemark, dont les systèmes sont organisés autour d'un tronc commun jusqu'à l'âge de 16 ans et une notation des élèves n'intervenant qu'à partir de 14 ans, seraient à ses yeux les systèmes les plus performants d'Europe.

En outre, le lien entre l'école et sa dimension sociale a été particulièrement souligné. Pour lui, l'école « reproduit la non reconnaissance et l'exclusion de certains jeunes. » Cette problématique sociale implique de porter un nouveau regard sur l'école, « de dépasser les visions nationales des problèmes éducatifs pour résoudre l'absence d'intégration sociale », et rendre les enseignants du supérieur plus présents auprès des étudiants ».

L'action concrète des Conventionnels étudiants : Proposition de modification de l'article 149 TCE.

(A défaut de place le journal ne reproduit ici que l'alinéa 2 de la proposition)

2 . L'ACTION DE LA COMMUNAUTE VISE :

a. à développer le caractère européen de l'éducation dans l'ensemble de l'Union.

Elle participe à la mise en place, avec les Etats membres et les établissements concernés, d'enseignements à caractère européen dans l'enseignement supérieur, sous forme de modules pouvant être inclus dans les formations existantes, et à la création de diplômes à caractère spécifiquement européen, accrédités au niveau communautaire.

Elle favorise la coopération entre les établissements d'enseignement primaire et secondaire, et entre les Etats membres afin de développer les échanges de jeunes. Elle contribue à la mise en place de projets associant étudiants et enseignants au développement du caractère européen de l'éducation. Elle participe à la définition et à la mise en place d'enseignements concernant l'histoire et les cultures européennes.

La Communauté protège la diversité des langues. Elle garantit l'obligation pour chaque Etat membre d'assurer l'apprentissage de deux langues étrangères pendant tout ou partie de la période de scolarité obligatoire, et favorise le développement du plurilinguisme.

b. à mettre en place un espace européen de l'enseignement supérieur.

Elle garantit la mobilité des étudiants, en visant à donner à chaque étudiant la possibilité d'accomplir un semestre d'études dans un autre pays de l'Union ou du Conseil de l'Europe, grâce au développement du programme ERASMUS, et notamment des aides à la mobilité qui doivent prendre en charge le surcoût engendré par les études dans l'Etat concerné.

Elle favorise la lisibilité des diplômes. Pour cela, elle **met en place une accréditation communautaire des diplômes d'enseignement supérieur, en coopération avec les Etats membres**, et favorise l'adoption du système de crédits ECTS et de dénominations communes pour les diplômes équivalents, tout en respectant les spécificités des systèmes éducatifs nationaux. Elle encourage l'organisation de l'espace européen d'enseignement supérieur en trois grades, Licence, Master, Doctorat. Elle œuvre pour la reconnaissance des diplômes européens sur le marché du travail.

Elle crée une agence européenne d'évaluation des formations supérieures, contrôlant la qualité des enseignements, les conditions d'études, et le respect des objectifs européens. Ses conclusions sont rendues publiques, et peuvent s'accompagner de recommandations aux Etats membres et aux établissements concernés.

Suite page 4

c . à permettre une égalité des chances substantielle pour que chacun puisse réaliser pleinement son potentiel

Elle contribue au financement des établissements d'enseignement afin de promouvoir la qualité des formations et de mettre en œuvre **une véritable solidarité européenne grâce à un Fonds de Cohésion Educative, pour éviter le creusement des inégalités devant l'éducation.**

Elle reconnaît aux usagers des établissements d'enseignement supérieur un statut spécifique, et veille à ce que chacun ait droit à une protection sociale, à une aide permettant l'accès au logement, à une aide sociale garantissant le droit individuel à poursuivre les études de son choix lorsque les résultats académiques le permettent. Elle définit ainsi un statut étudiant que les Etats membres sont tenus de garantir.

Elle garantit le droit d'accès à l'enseignement supérieur aux titulaires de diplômes nationaux équivalant à un premier grade universitaire européen, défini en coopération avec les Etats membres. Elle fixe un plafond maximum de droits d'inscriptions annuels, valable dans l'ensemble des cursus reconnus au niveau communautaire.

d . à accroître l'attractivité et la compétitivité du modèle européen d'éducation

Dans un contexte de compétition internationale accrue, la **Communauté prépare à la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance.** Elle vise l'élévation globale du niveau de qualification, et à l'acquisition par tous des compétences indispensables. Elle favorise l'attractivité de l'espace européen d'enseignement supérieur, et à la reconnaissance de ses diplômés dans le monde entier.

En coopération avec les Etats membres et les établissements concernés, en lien avec sa politique de recherche, **elle participe à la création et au financement de Réseaux Européens d'Excellence Universitaire.** Ceux-ci relient des établissements de haut niveau, choisissant dans une ou plusieurs disciplines, de mettre en commun leurs ressources académiques et leurs équipes enseignantes, de développer des formations et des diplômes communs, de multiplier les échanges entre leurs étudiants. Elle veille à ce que les conditions d'accès à ces formations respectent le principe d'égalité des chances et favorisent un recrutement démocratique.

► **Mettre en place un mécanisme d'alerte précoce déclenché par les Parlements nationaux et la nécessité d'un Congrès des Peuples**

Pierre Lequiller a rappelé que la Convention a proposé de mettre en place un mécanisme d'alerte précoce sur le contrôle du principe de subsidiarité et que Valéry Giscard d'Estaing et lui-même se sont prononcés en faveur d'un Congrès ou d'une Convention qui réunirait annuellement parlementaires nationaux et parlementaires européens. Cette réunion serait l'occasion d'un large débat, mais aussi de nommer certaines personnalités importantes de l'Union européenne. Dans tous les cas, il n'est pas souhaitable que les Parlements nationaux entrent dans le processus législatif communautaire.

► **La volonté des futurs pays membres d'être traités de façon égale et d'entrer dans une Union efficace**

Pour Peter Balazs, les pays candidats souhaitent le succès de la Convention, mais ils souhaitent aussi que tous les Etats membres soient traités de façon égale, tout en assurant le fonctionnement de l'Union et tout en répondant aux exigences de stabilité et de continuité des fonctions, faisant ainsi allusion à l'accord franco-allemand. Le principe d'un Commissaire par Etat membre doit être maintenu selon lui. A ses yeux, les exigences de stabilité des fonctions et d'égalité des Etats peuvent être conciliées à travers la distinction de 2 fonctions, celle de « chairman » et celle de « president ». La personnalité juridique est également pour lui une nécessité, car il faut autoriser l'Union à agir sur la scène mondiale dans l'intérêt de ses Etats membres. Répondant à M. Balazs, M. Lamassoure a déclaré qu'« il faut l'égalité des Etats, mais aussi l'égalité des citoyens ».

A suivre dans le prochain numéro ...

Demain

L'intervention de M. Raffarin

La vision de l'Europe De M. Strauss-Kahn

Et plein d'autres surprises...

N'oubliez pas : le journal est disponible dans une version haute en couleur sur le site de la Convention des Etudiants Européens : <http://conventioneuropeenne.sciences-po.fr/>

**Réalisation et rédaction :
Béatrice Passera
beatrice.passera
@sciences-po.fr**